



SAMEDI 24 Avril.

Mathieu Laensberg

JOURNAL POLITIQUE, LITTÉRAIRE, DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE.

EXTÉRIEUR.

ANGLETERRE. — Londres, le 18 avril.

L'indisposition du comte de Liverpool n'est pas aussi sérieuse que le bruit s'en était répandu. Ce ministre en apprenant la mort de la duchesse de Devonshire, contremanda aussitôt les apprêts de la fête pour laquelle il avait déjà envoyé des billets d'invitation. Ce changement subit fut interprété comme le signe d'une rechûte grave, par les personnes qui ne savaient pas que la duchesse de Devonshire, belle-sœur du noble comte, était sœur de la comtesse de Liverpool.

— On vient de découvrir à Londres une association considérable de voleurs de chevaux. Mais on aurait peine à deviner le singulier trafic qu'exercent ces individus. Dès qu'ils se sont emparés d'un cheval, ils le conduisent dans des abattoirs établis sur le chemin de Whitechapel. Là, le malheureux animal, celui qui vaut 100 guinée, comme celui qui n'en vaut que 5, est aussitôt tué sans pitié. On le dépèce, on le fait bouillir, on le sale, et on vend sa chair pour du bœuf fumé et du jambon. Dans le cours de la semaine dernière il n'y a pas eu moins de 200 chevaux volés et bouillis de la sorte. Cette importante découverte est due à un domestique zélé, qui ne pouvait se consoler d'avoir laissé enlever la superbe jument de son maître, pendant qu'il était au cabaret. Il est parvenu à en suivre la piste jusqu'à l'échaudoir, où cette pauvre bête, qui n'avait été vendue que 2 liv. sterl., était déjà sur le point d'être égorgée. La société de ces voleurs de chevaux avait pris le titre de marchands de salaisons, elle avait une caisse et des entrepôts dans la capitale. Cette découverte aura probablement des suites extrêmement graves, les lois anglaises étant si sévères à l'égard du vol des chevaux, qu'en plusieurs cas il est puni de la peine capitale.

ESPAGNE. — Madrid, le 15 avril.

On ne peut pas se faire une idée des embarras qu'éprouvent tous ceux qui sont obligés de passer par Aranjuez, depuis l'arrivée du roi; tout est garni de sentinelles comme si l'ennemi était à deux pas. Non-seulement il faut une permission par écrit du comte d'Ofalia, mais lui-même n'oserait peut-être l'accorder sans le *vu bon* d'un nommé Ugarte. Il est assez curieux de voir cet homme expédier des ordres aux ministres pour se rendre à Aranjuez. C'est lui qui a nommé la nouvelle ambassade de Paris, et le sous-ambassadeur Corpas. La lutte entre le ministère actuel et celui de Victor Saëz est plus acharnée que jamais. Comme on savait que le roi devait aller passer la semaine sainte à Tolède pour y assister aux offices divins, on donna ordre à Victor Saëz de quitter la ville pendant le séjour qu'y ferait S. M. Cet ecclésiastique attend les bulles du Pape pour se rendre à son évêché de Tortose. M. Burgos, ancien éditeur de *la Miscellanea* et de *l'Impartial*, a été nommé, par le directeur de la caisse d'amortissement, membre d'une commission organisée à Paris; il partira dans quinze jours. Revillagigeb partira demain avec son épouse et son secrétaire. Le général Bourmont les suivra de près. On a publié aujourd'hui le règlement pour la caisse d'amortissement. On y divise la dette publique en dette consolidée, dette courante et dette flottante.

M. le duc del Parque vient de mourir à Cadix. Le conseil de Castille prépare un travail pour annuler les ventes et donations de *baldios* (biens communaux en friche) faites par le gouvernement des cortès.

On annonce pour demain un arrêté de police qui ordonnerait de sortir de Madrid, et de s'en éloigner de quinze

lieues, à tous les militaires et employés qui ont suivi les cortès à Cadix.

Les évêques de Malloreca, Astorga, Murcie, et le coadjuteur de Madrid viennent d'être privés, par un décret du roi, des revenus de leurs évêchés qui étaient destinés à leur entretien (*temporalidades*). Le premier et le dernier avaient été députés aux cortès de 1820, et les deux autres avaient été nommés à leurs sièges épiscopaux sous le gouvernement constitutionnel. L'archevêque de Saint-Jacques, nommé par le même gouvernement, avait reçu ses bulles du pape; cependant le roi a nommé dernièrement l'évêque de Lérida à cet archevêché. Chacun de ces deux pasteurs prétend être le véritable; mais la question est encore indécise, et c'est toujours le premier qui est en possession du siège archiepiscopal.

Des excès commis dans plusieurs villes de la Castille par les volontaires royaux ont décidé la cour criminelle de Valladolid à envoyer au roi une requête, que des personnes qui l'ont lue assurent être la plus forte qui soit encore parvenue au gouvernement contre l'existence de ces corps. Ceux de Guadalaxara ont été désarmés et réorganisés, et il en est résulté que neuf volontaires, surplus de 500 qu'ils étaient, ont seuls réuni les qualités requises par le nouveau règlement. Ceux-ci, se voyant en si petit nombre, n'ont pas voulu continuer à servir, et ont déposé les armes.

— Le gouvernement a reçu des dépêches du gouverneur de Puerto-Rico, en date du 5 février. L'autorité royale est rétablie dans cette île importante.

ITALIE. — Trieste, le 4 avril.

On parle beaucoup d'un firman du Grand-Seigneur, d'après lequel on doit faire en Bulgarie une levée qu'on porte à 5000 hommes. Ces troupes bulgares doivent se rendre à Sophie: on n'a pas encore jusqu'ici diminué le nombre des troupes en Moldavie et en Valachie. D'après une lettre particulière, il est arrivé à Silistrie un officier russe marquant, attaché au quartier-général de Sabanieff, commandant en chef dans la Bessarabie, qui l'a chargé d'une mission particulière. On dit qu'il a reçu l'ordre de demander au pacha de Silistrie, quand aurait lieu le départ des troupes turques de Moldavie, que la Porte a promis depuis long-temps. Le pacha doit avoir répondu qu'aucun ordre de ce genre ne lui était encore parvenu, et qu'aussitôt qu'il aurait des instructions sur cet objet, il en ferait part au général Sabanieff.

Tout est tranquille sur la frontière de Moldavie, le long du Pruth. Le pacha de Belgrade n'est pas encore parti pour l'armée; il doit même avoir reçu avis de Constantinople qu'il en serait dispensé. On assure qu'il doit cette décision à des motifs de la plus haute importance, qu'il a fait valoir à Constantinople.

ALLEMAGNE. — Francfort, le 19 avril.

On attend ici demain S. A. R. Mde. la grande-duchesse héréditaire de Hesse, qui se rend, sous le nom de comtesse d'Alzey, à Leipsig; LL. AA. SS. le duc et la duchesse de Nassau qui vont à Hildbourghausen. De-là le prince se rendra à Vienne, avec le prince héréditaire; Mde. la duchesse restera à Hildbourghausen pendant l'absence de son illustre époux.

— Il vient de se former à Londres, sous le nom d'*Alliance anglaise et étrangère*, une nouvelle compagnie d'assurance contre les incendies et pour assurer la vie des particuliers. Elle a pour présidens MM. Irving, Francis Baring, Samuel Gurney, N. M. Rottenschild et Moses Montefio.

Nuremberg, le 15 avril.

On assure généralement que des députés de la Grèce

seront admis aux conférences qui auront lieu dans le courant de mai prochain, à Prague, sous la présidence du prince de Metternich. On ajoute que le sénateur russe Tatitscheff prendra part à ces conférences, dont le résultat sera, à ce qu'on espère, une reconnaissance de la part des grandes puissances de l'indépendance politique de la Grèce.

Des négociations vont être incessamment entamées entre le gouvernement prussien et le cabinet de Pétersbourg, pour parvenir à la conclusion d'un nouveau traité de commerce entre ces deux puissances, et dont les stipulations seront communes au royaume de Pologne.

FRANCE. — Paris, le 20 avril.

Un Français professant le culte israélite, vient de proposer un prix de 300 francs pour l'auteur du meilleur mémoire sur le sujet suivant :

« Déterminer les moyens les plus propres à faire jouir la population israélite des bienfaits de la civilisation.

« Rechercher si les causes qui éloignent de la société les membres qui composent cette population, ne naîtraient point des pratiques superstitieuses et de l'obstination à persévérer dans la pratique d'anciens usages que le tems et le changement de situation politique auraient dû motiver. »

Ce prix sera décerné au mois de février 1825 : passé ce terme, il ne sera plus remis au concours. Les mémoires seront écrits en langue latine, française ou allemande, et porteront une devise répétée dans un billet cacheté joint aux mémoires, et contenant les noms des concurrents.

— Les journaux de Berlin rapportent un nouvel exemple de cette fausse sensibilité dont la mode semblait avoir passé avec celle des vapeurs. « La veuve, dit-on, d'un fonctionnaire public marquant de cette ville, a perdu un chien favori, qui est mort il y a quelques semaines. Elle a voulu le faire enterrer auprès de la tombe de son mari, et elle a offert à l'administration de l'église de payer deux mille écus pour cette faveur. On lui a refusé, comme il était naturel, une demande aussi inconvenante. Enfin, elle a obtenu d'un de ses voisins, moyennant une somme considérable, une place dans un jardin, pour y faire inhumer son chien. Avant d'accomplir les funérailles, elle l'a exposé dans un cercueil de bois d'acajou, la tête couronnée de myrte, revêtu d'une robe de satin garnie de dentelles, aux regards des curieux, auxquels elle a fait distribuer des gâteaux et du vin. Cette nouveauté attira une foule si nombreuse, et le tumulte devint si grand, que la police fut obligée d'y mettre fin, ce dont elle ne put venir à bout qu'en employant la force armée. Le chien fut transporté hors de la ville, et enterré secrètement.

« Il est digne de remarque que cette veuve, dont la conduite n'a d'ailleurs rien d'insensé, visite encore régulièrement le tombeau de son mari; qu'elle ne fait jamais laver un mouchoir attaché au cercueil, et avec lequel elle avait essuyé la sueur du front de son mari dans ses derniers momens; et essuye encore celles qu'elle répand toujours pour lui, quoiqu'il soit mort depuis long-tems. »

— Un crime horrible a été commis dans la commune de Dauzé (Orne). En voici les détails : « Dans la nuit du 6 au 7 avril, monsieur Haye, percepteur des contributions, âgé de 71 ans, rentrait chez lui. Il était tout près de sa porte quand il fut assassiné à coups de bâton par deux individus. Les assassins prirent l'argent que ce vieillard avait sur lui, la clef de son secrétaire et celle de son coffre-fort. A onze heures, ils vinrent frapper à la porte de la maison de monsieur Haye. La femme Lepenette, sa domestique, demanda « qui est là? » Ayant reconnu la voix qui lui répondait, elle ouvrit; les assassins entrent et assènent plusieurs coup de bâton sur la tête de cette femme; comme elle criait au secours, ils l'étranglent et la portent dans une mare. Il restait dans la maison deux petites filles, l'une de treize à quatorze ans, et l'autre de sept ans. La plus grande parvint à se sauver; mais la petite, qui était la filleule d'un des assassins, fut étranglée et jetée dans la mare à côté de sa mère. Les brigands rentrèrent ensuite dans la maison, et volèrent environ 6 à 7000 francs qui s'y trouvaient. L'autorité fut mise sur la voie des auteurs présumés du crime, par la petite fille qui s'était sauvée. Le nommé Radignet, qui était parrain de la petite fille jetée dans la mare, fut arrêté à Creteil (Oise), et conduit à la préfecture de police. Un autre individu, nommé d'Avignon, de la commune de Dauzé, et cousin germain du malheureux vieillard assassiné, a été arrêté dans son domicile à Dauzé. On a trouvé sur Radignet la moitié de la somme qui avait été volée chez le sieur Haye. Ces deux individus, présumés les auteurs de ce triple assassinat, ont été conduits à Chartres et remis à la disposition de M. le procureur du roi. »

Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en mettant sous leurs yeux les réflexions suivantes, extraites du *Constitutionnel* du 20.

SUR LA SITUATION PRÉSENTE DE L'ESPAGNE.

Pendant la durée du régime constitutionnel qui a embrassé un espace de trois années, l'Espagne n'a compté qu'un seul crime populaire, celui qui fut commis sur le chanoine Vinuesa. A cette époque, l'*Observateur autrichien* et tous les écrivains salariés en Europe pour calomnier les peuples qu'ils veulent livrer au pouvoir absolu, ne cessaient de représenter l'Espagne comme le théâtre de faits inhu-

mans, où s'exerçait librement la rage d'une populace à franchie de tout frein; aujourd'hui il n'est pas nécessaire de recourir à la feinte pour constater que l'Espagne a pour justice le bras populaire, comme il le fut en France en 1792. C'est le *Moniteur* du 13 avril de cette année qui prend la peine de nous l'apprendre. On savait bien que, dans l'espace de quatre mois, la Catalogne seule avait été souillée de plus de quatorze cents assassinats; on savait aussi que le brigandage infestait les villes et les chemins; il était réservé au *Moniteur*, comme pour prévenir la possibilité d'un doute, d'exposer le tableau des scènes qui viennent d'avoir lieu dans les principales villes de l'Espagne, telles que Séville, Cordoue, Valence, Cuença. On y voit que la populace massacre, juge, emprisonne, et y supplie, suivant son bon plaisir. Ce tableau est hideux, inhumain; il place l'Espagne au-dessous de la Turquie. Pour être instructif, il faut en rechercher la cause. Que désireraient en Espagne les amis d'une réforme éclairée? le triomphe de la civilisation sur l'incivilisation, des lumières sur la barbarie, de la raison sur l'ignorance.

Que veulent aujourd'hui les fanatiques d'Espagne? le triomphe de l'incivilisation sur la civilisation. De quels hommes se sont-ils servis? des basses classes. Qui a été proscrit? toute la classe intermédiaire, c'est-à-dire la seule qui possède quelques lumières. Qui a été promu, recherché, récompensé? les ennemis de ces classes intermédiaires. A quoi le tems a-t-il été employé depuis sept mois? à proscrire, à exiler, à destituer, à enflammer les esprits contre tout ce qui a tenu au système constitutionnel. A-t-on pu obtenir de prononcer le nom d'annistie? nullement. Le gouvernement a-t-il quelques moyens de répression, d'autorité pour arrêter ce débordement de fureur? il ne possède pas un écu; il a beau ordonner, décréter; en Espagne, il a toujours été d'usage de ne jamais rien exécuter. Tout le pouvoir du gouvernement ne porte que sur les personnes; parce qu'il peut les atteindre; mais il ne s'étend jamais aux choses qui ont en elle-même un principe de résistance qui annulle toutes ses ordonnances. D'ailleurs, le gouvernement, ayant adopté le funeste système de placer son levier sur la basse classe, il craint de tomber au moment où il se séparerait de cet appui. Croit-on que cette populace, avec son grossier instinct, et à l'aide de ses excitateurs, ne juge pas qu'elle agit dans le sens véritable de la contre-révolution? Croit-on qu'elle se trompe sur le sens de la rétractation du décret d'Andujar, sur la signification de ceux du port Sainte-Marie? Quand cette lie de la nation a vu paraître Victor Saëz, les moines triomphants; quand elle voit la population constitutionnelle forcée à s'exiler à quinze lieues des endroits que le prince visite, croit-elle qu'elle puisse dans cet ensemble de conduite des leçons de modération ou de fureur?

Mais portons nos vues plus haut, et demandons, à part de toute critique, comme l'histoire le fera quelque jour, d'où est provenue cette fausse direction? le voici, l'histoire du tems nous l'apprend :

En 1814, l'Espagne est remise à Ferdinand; le prince arrive avec de bonnes dispositions personnelles; de mauvais conseils l'entourent, réussissent à lui persuader que la nation désire le pouvoir absolu, piègé adroit et malheureusement trop conforme aux goûts de ceux qui ont exercé ce pouvoir : les cortès sont assaillies par des soldats; la force armée triomphe de la force civile; les cacahots, les bagnes des côtes d'Afrique se peuplent des hommes généreux qui ont résisté au bras de Napoléon; et donné au prince des preuves d'une fidélité qu'aucun autre ne surpassera jamais. Qu'arrive-t-il? six ans de pouvoir absolu conduisent à la révolution de 1820. De chute en chute, on était arrivé au gouvernement de la *camarilla*. Que disait-on pendant ces six ans? que dit-on quand la révolution éclata? Pourquoi avez-vous remis, sans direction fixe, l'Espagne à des mains sans expérience et à des passions aveugles? Il est bien de respecter l'indépendance des souverains; c'est un principe social très-bien entendu; mais quand on remet à un prince un état qu'il n'a pas reconquis; quand la manière dont il pourra le gouverner offre les plus grands dangers et les plus graves conséquences pour les restaurateurs eux-mêmes, tout devoir est-il rempli par la seule observation du respect envers l'indépendance du prince? et si une direction encore plus funeste que la première est adoptée pour le malheur de tous, nationaux et étrangers, sera-t-on excusé en disant: J'ai respecté l'indépendance du souverain auquel j'ai prêté appui? Or, voilà précisément ce qui vient d'avoir lieu en Espagne.

La France envoie une armée dans ce pays : le parcourir, arriver au terme est l'affaire de quelques jours. Le roi est rendu à la liberté; il se déclare rentré dans la pleine et entière jouissance de son pouvoir absolu; à ses côtés apparaît Victor Saëz; puis les décrets de Ste.-Marie :

Liège, le 23 avril.

Dimanche prochain 25 de ce mois il sera chanté dans toutes les églises catholiques du royaume un *Te Deum* en action de grâces de l'heureuse délivrance de S. A. I. et R. la princesse d'Orange.

— Un arrêté de S. M. du 19 avril, porte en substance que le fonds primitif de la société de commerce des Pays-Bas est porté à fl. 33,000,000 (non compris les 4 millions que S. M. a souscrits), et maintient en outre les dispositions de l'art. 13 de l'arrêté du 29 mars dernier. Les souscriptions du premier jour s'étant élevées à la somme de 69,565,250 florins, S. M. a statué les souscriptions pour deux actions et au-dessous, et par conséquent celles pour des parties d'action, seront admises sans réduction; celles pour quatre actions et au-dessous, mais au-dessus de deux, le seront pour deux, et celles pour plus de quatre actions, pour la moitié.

Les souscriptions faites sous certaines conditions, seront admises dans la même proportion, sous la condition cependant que les souscripteurs renoncent à ces conditions. Ces dispositions ont seulement rapport aux souscriptions faites le 12 avril, aux chambres de commerce respectives.

Le vendredi 30 avril prochain, les actionnaires éliront les députés, qui, conformément à l'art. 6 de la prédite loi, devront statuer, de concert avec la commission à nommer par S. M., sur les principes fondamentaux en vertu desquels la société opérera. Le nombre des députés est: pour Amsterdam 11, pour Anvers 7, pour Rotterdam 6, pour Bruxelles 4, pour Gand 3, pour Middelbourg 2, pour Leiden 2, pour Dordrecht, Bruges, Ostende, Schiedam et Tournai 1 de chaque ville.

— Le résultat prodigieux de l'appel fait au patriotisme des négocians des Pays-Bas, dit un journal français, est une nouvelle preuve de l'appui que trouvent les mesures des gouvernemens lorsqu'elles reposent sur les intérêts nationaux. A la dernière bourse d'Anvers, les actions de la compagnie de commerce des Pays-Bas ont été seules demandées à 9 p. 0/0 de prime, et les inscriptions à 1 3/4 p. 0/0 de prime.

— On nous écrit de Bruges :

« Le 17 avril 1824, la cour d'assises de cette ville a condamné à la peine capitale le nommé Ange-Albert Ghyselen, cabaretier à Bixschote, arrondissement d'Ypres, convaincu d'avoir assassiné Louis Boerhave, cultivateur à Zuÿdschote et la femme de Joseph Boerhave; d'avoir tenté d'assassiner le mari de cette dernière et de plus d'avoir mis le feu au toit de chaume de la maison. Le coupable paraissait lié d'amitié avec la famille Boerhave; le 27 novembre dernier vers les cinq heures du soir suivant sa coutume, il fut dans la maison; il semblait causer tranquillement auprès du feu, lorsque sans la moindre provocation il asséna deux coups d'un grand couperet sur la tête de Joseph Boerhave, il l'aurait infailliblement tué si le chapeau de ce malheureux n'eut offert quelque résistance. Boerhave tomba sans connaissance, mais revenu à lui il s'enfuit dans une chambre voisine et se cacha derrière un lit; l'assassin l'y suivit dans l'obscurité et crut lui porter encore plusieurs coups dont il ne fut point atteint. Pendant que Ghyselen était à la poursuite de Louis Boerhave, Joseph laissé pour mort monta au grenier et cria au secours par la fenêtre. Ghyselen alors retourna vers le grenier, mais n'ayant pu pénétrer jusqu'à sa victime, il mit le feu au toit de la maison. Des voisins accoururent, enfoncèrent la porte et le premier objet qui frappa leur vue fut le corps inanimé de la femme de Joseph, sa tête presque entièrement séparée du corps était penchée sur une table; après quelques recherches on trouva dans un fossé derrière la maison le cadavre de Louis Boerhave, atteint de plusieurs coups de hache à la tête.

Le coupable n'a nié aucune des circonstances de son crime; il n'a allégué aucun motif qu'il l'y ait porté; seulement, a-t-il dit, depuis quelques tems il était porté au crime par une force involontaire qui l'agitait continuellement, et peu avant cette action horrible il avait eu le dessein d'égorger ses propres enfans. Il a entendu son arrêt sans donner aucun signe d'émotion. »

MÉMOIRES pour servir à la vie du général La Fayette et à l'histoire de l'assemblée constituante par Regnault-Warin. (1)

(2e. ARTICLE.)

Le général Lafayette est né le 6 7bre. 1757 en Auvergne. Issu d'une maison ancienne et illustrée par la gloire des armes et des lettres, il reçut une éducation conforme au rang qu'il devait tenir dans la société. A l'âge de 16 ans il unit son sort à celui de Mlle. de Noailles, qu'on

(1) Cet ouvrage se trouve chez les demoiselles Mahoux et de Sartorius, rue Souverain-Pont, et chez P. J. Collardin, Place-Verte.

on sait le reste. Alors que voit-on? deux systèmes opposés entre les restaurateurs et les restaurés. Le système français est à la modération; le système espagnol à l'exagération. Qui a manqué à ce qu'il devait faire? la France. Comment, les actes de 1814 à 1820 sous les yeux, n'a-t-elle pas vu que le retour aux mêmes excès; que le ressentiment envenimerait encore la plaie? Comment, avec une dépense de plus de 207,000,000 fr., la France, arbitre de tout en Espagne, n'a-t-elle pas pris les mesures les plus efficaces pour s'assurer du fruit de ses travaux et de ses sacrifices? Comment, avant d'entrer en action, n'a-t-elle pas fait ses conditions, et exigé des garanties pour l'avenir? La plus simple prévoyance indiquait cette marche. Quelle sûreté pour l'avenir présentait cette course sur Cadix? Est-ce l'émancipation pure et simple de l'autorité des cortès? Comment, avant d'agir, tout n'était-il pas réglé? Que pouvait le roi d'Espagne sans la France? que n'eût-il pas accepté de grand cœur pour sortir de sa position? Au lieu de cela, qu'a-t-il été fait? des insinuations par la voie d'ambassadeurs; qu'ont-elles produit? rien. Pouvaient-elles prévaloir contre les passions et les influences dont on avait éprouvé les effets depuis 1814? La plus simple raison suffisait pour démontrer le contraire; que l'on se lasserait des représentations, qu'on n'en tiendrait compte, et qu'on rentrerait dans les voies de perdition de 1814 à 1820. Tout cela s'est-il accompli?

Maintenant, si l'Espagne, à force d'excès, retombe en révolution, l'abandonnera-t-on à elle-même? recommencera-t-on une expédition contre elle? va-t-on la garder éternellement pour la préserver de sa propre fureur? Il est bien évident que le jour du départ des troupes françaises sera un jour de réjouissance pour la *camarilla*, et pour la populace que leur présence gêne également; c'est alors que, libres de se déployer, on les verra entasser désastres sur désastres, excès sur excès, et précipiter le char dans l'abîme. On peut s'y attendre; d'où cela proviendra-t-il? d'avoir négligé les leçons de l'expérience acquise depuis 1814; d'avoir borné son action à la remise, sans condition ni garantie, des destinées de l'Espagne, entre des mains dont on avait déjà éprouvé le savoir-faire. Il était bien évident que la seconde restauration espagnole ne pouvait qu'être une aggravation de la première. En 1823, la faute a été plus grave qu'en 1814; car on avait en 1823 toute l'instruction des faits arrivés depuis 1814.

Quand les hommes disposent des forces d'un grand peuple, quand leur action peut avoir les conséquences les plus graves pour des nations entières, il semble qu'il faut savoir porter ses vues au-delà de quelques principes plus ou moins abstraits, et ne pas croire que tout est fini quand on a satisfait à quelques formalités, et, pour ainsi dire, à quelques règles de cérémonial. Les grands intérêts de l'humanité ne se traitent pas ainsi.....

INTÉRIEUR.

Bruxelles, le 22 avril.

Le cadavre du sieur Bodumont arpenteur de l'administration forestière, a été retiré ces jours derniers du canal près du pont de Laeken. Il paraît que cet individu a mis fin lui-même à son existence. Depuis environ un mois il avait disparu.

— L'adjudication pour la construction à la Haye du nouveau palais destiné à S. A. R. le prince Frédéric a eu lieu le 20 avril. On apprend que MM. Van Goch et Hoffman, charpentiers, ont entrepris cet ouvrage pour la somme de 134,500 florins des Pays-Bas.

— On écrit de La Bassée (Nord), que les ouvriers employés au canal se sont rassemblés mardi 13, dans la matinée, et ont déclaré qu'ils ne travaillaient plus si l'on n'augmentait leur salaire. La gendarmerie de Fournes, qui se trouvait à la Bassée, à cause du franc-marché, s'est transportée sur les lieux et a vainement essayé de ramener les mutins à leur devoir. Ils se sont réunis au nombre de plus de 800, et sont allés à Béthune exposer leurs griefs aux directeurs des travaux. On pense que cette escapade n'aura pas d'autres suites. Du reste, la confection du canal avance rapidement, et l'on croit qu'il pourra être achevé avant le mois de septembre, et livré immédiatement à la navigation. Ce canal établit une communication directe de l'intérieur du royaume à Duinkerque, sans passer sur le territoire belge; il doit être d'une grande utilité pour les deux départemens du Nord et du Pas-de-Calais.

(Journal de Paris.)

Il paraît que les français vont plus vite en besogne que nous. Nous ne croyons pas que la portion du canal qui doit affranchir notre commerce du passage sur le territoire français, quoique projetée depuis long-tems, soit exécutée avec toute l'activité que réclament nos besoins.

(L'Ami du Roi et de la Patrie.)

ne saurait assez louer comme le modèle des mères et l'héroïne des épouses. « De tels caractères, dit Charles Fox, dans le parlement d'Angleterre, en parlant de ce couple admirable doivent fleurir dans les annales du monde et vivre dans la postérité, quand les rois et les couronnes qu'ils portent seront réduits en poussière. A la faveur de cette alliance, jeune, soutenu par les Noailles, maître d'une grande fortune, réunissant tous les moyens de briller et de plaire, La Fayette eût pu faire à la cour un chemin rapide, (l'orage qui la menaçait ne grondait pas encore; le danger paraissait éloigné;) mais ses succès eussent été le fruit des abus; et c'était déjà trop selon lui qu'il dût à ces mêmes abus, ses premiers pas dans une carrière qu'il se proposait de suivre plus dignement. L'occasion ne tarda pas à s'en présenter.

Opprimées par leur métropole, les colonies Américaines avaient levé le drapeau de l'insurrection. A ce signal qui révèle dans le cœur de La Fayette son penchant pour la liberté, il obéit au désir de la défendre. Mais des revers qui semblaient irréparables, venaient de changer en deuil les premiers triomphes des Américains; on réputait leur cause perdue: Franklin lui-même veut arracher La Fayette aux dangers de son aventureuse entreprise, mais celui-ci, dont la persévérance dans ce qu'il croit un devoir est le caractère distinctif, répond: « Jusqu'ici je n'avais fait que chérir votre cause; aujourd'hui qu'elle est menacée, je cours la servir, puisqu'il vous est impossible d'avoir un vaisseau je vais en acheter et en équiper un moi-même.

C'est de cette époque que commence cette suite d'actions valeureuses et brillantes, qui ne sont interrompues que par des actions pacifiques et bienfaisantes. Son arrivée à Charles-Town relève le courage des insurgés. Il se lie dès lors avec Washington de cette amitié des héros qui repose encore moins sur l'analogie des caractères que sur le goût des vertus. Une noble sympathie attirait l'une vers l'autre deux âmes si bien faites pour s'entendre. Nous passerons rapidement sur ses exploits en Amérique. Par sa prudence, son activité, son courage, il rendit pendant toute cette guerre les services les plus importants. A la bataille de Brandivine, de Montmouth, au pont de Chester, il se distingue par des actions d'une valeur éclatante; et par la sagesse de ses manœuvres il contribue plus que personne à la capitulation de York-Town en octobre 1781, qui décida du sort de la guerre.

De tels services eussent peut-être été payés de l'exil à Athènes ou à Sparte; mais la république naissante lui prodigua des preuves de sa reconnaissance. Son nom fut donné à deux comtés, son buste inauguré au capitol de l'état de Virginie, une dotation (qu'il refusa) lui fut offerte dans les cantons les plus fertiles, le nom de Washington fut donné à son fils; enfin lors de son retour, il reçut des mains du vénérable Franklin une épée sur laquelle il était représenté blessant le léopard britannique, et recevant un laurier de l'Amérique délivrée.

On peut à peine se former une idée de l'enthousiasme avec lequel il fut accueilli en France. La monarchie n'avait ni assez de voix pour célébrer, ni assez de faveur pour récompenser ce jeune champion de la liberté républicaine. Depuis le rang le plus élevé jusqu'aux simples citoyens, on se disputait à qui lui donnerait le suffrage le plus flatteur. Louis XVI, la reine, les ministres le comblaient de témoignages d'intérêt. Le parlement lui-même cédant à l'entraînement général, rêva, qui le croirait? aux moyens de se l'associer. Il y eût des démarches faites pour que le compagnon d'armes de Washington fut nommé conseiller d'honneur à la chambre des enquêtes.

Cependant elle s'annonçait en tout et partout cette révolution qui devait avoir sur la vie de La Fayette une influence si prononcée. Déjà celle qui avait été opérée en Hollande et tentée dans les Pays-Bas, préludait à la grande catastrophe qui devait, en ébranlant l'Europe, changer la face du monde. Cette révolution amenée par tant de causes diverses commença sans chef; mais elle eut bientôt désigné Lafayette pour le sien; dans cet appel de la nation opprimée dans ses intérêts, La Fayette ne pensa qu'avec sa conscience et ne se conduisit que par son devoir.

Dès la 1^{re}. convocation des notables, il se signala par les propositions les plus patriotiques. C'est ainsi qu'il sollicita la suppression des prisons d'état et lettres-de-cachet, dont la seule affaire de la bulle fit expédier 80 mille!!! et qu'il y fit la motion expresse de la convocation de la nation représentée par ses mandataires. Quoi, s'écria le comte d'Artois, vous demandez les états-généraux: oui,

répondit-il, et même mieux que cela. Au mot magique d'états-généraux la vieille terre de France avait tressailli, elle voyait la liberté apparaître et les privilèges abolis sans retour. C'est ici que La Fayette a déployé un courage civil non moins admirable que celui qu'il montra sur le champ de bataille. Il présida l'assemblée dans ces nuits terribles du 13 et 14 juillet, où sous l'œil et malgré les efforts du pouvoir, la patrie enfantait la liberté, et ce fut au bruit de la bastille croulant sous le canon des Parisiens qu'il fit décréter la responsabilité des Ministres sans laquelle le système représentatif ne peut avoir ni garantie ni perpétuité. Envoyé le 15 juillet à Paris pour y tempérer l'irritation de la multitude encore frémissante de ses périls et de son triomphe, il parvint à calmer les esprits, ce même jour il fut proclamé chef de cette garde nationale qui venait de se créer elle-même, qui fut instituée pour défendre le pouvoir contre la licence et les droits du peuple contre l'usurpation. Dans ce commandement le poste du danger était souvent le sien, il l'occupa avec dévouement et sans ostentation.

Nous ne nous attacherons pas à le suivre ainsi que M. Regnault Warin, dans les diverses phases de cette révolution; nous ne parlerons point de ces journées tristement célèbres du 5 et 6 octobre, où il protégea toute la famille royale contre une multitude effrénée, et de cette fédération du 14 juillet, jour d'union et de bonheur pour les français et de triomphe pour La Fayette qui fut accueilli par les diverses députations avec des transports impossibles à décrire. « Monté sur un cheval blanc, il marchait tranquillement au milieu de la foule qui faisait retentir les airs de battements de mains et de cris, vive La Fayette. Lui, modeste, le chapeau à la main, d'un maintien affable, d'une figure agréable, savant dans l'art des formes populaires, saluait de droite et de gauche les citoyens qui se pressaient autour de son cheval. On aurait cru voir l'un des Gracques, venant de la place publique et traversant les rues de Rome au milieu des acclamations du peuple. »

Pourquoi faut-il que cette journée consacrée à l'union des français et qui l'annonçait sous de si favorables auspices, ait été suivie de tant d'autres de deuil et de crimes. Pourquoi aux véritables amis de l'ordre et de la liberté a-t-on vu se substituer de furieux démagogues dont les excès calomniaient la plus sainte des causes. Déjà La Fayette dont l'autorité avait été méconnue, et qui ne concevait pas la liberté sans l'ordre et la modération avait offert deux fois sa démission; et deux fois elle avait été rejetée.

L'évasion de Louis XVI devint bientôt pour La Fayette une crise d'autant plus imprévue, que d'après le ton de sincérité du monarque et ses paroles positives il avait cru pouvoir répondre publiquement sur sa tête que le roi ne partirait pas. La fureur du peuple contre lui fut d'abord extrême; elle ne s'apaisa que lorsqu'on vit la tranquillité avec laquelle il s'avancait sans escorte; au milieu des rugissements d'une foule prodigieuse assemblée devant l'Hôtel-de-Ville.

L'espace nous manque pour suivre La Fayette dans d'autres périodes non moins intéressantes de sa vie; nous n'appellerons pas les tortures de sa prison d'Olmutz, prolongées pendant 5 ans, sa noble conduite sous le régime impérial, lorsque l'Europe fléchissait sous le pouvoir d'un seul, l'énergie qu'il déploya à l'époque si mémorable des cent jours.....

J. Anjir.

CHARADE.

Plaisir de mon premier
Fait qu'on est mon dernier.
Qu'on est heureux dans mon premier
Lorsqu'on rencontre mon entier.

Marché aux grains du 22 avril 1824.

La rasière de froment, prix moyen, 4 fls. 88 c.
Idem de seigle, 3 » 23 »

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE. — Du 22 avril.

Naissances : 1 garçon, 2 filles.
Décès : 1 garçon.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

A VENDRE DES PIQUETS DE SAPIN en bottes de la plus grande beauté à des prix très-modérés, propres à être employés pour haricot, tuteurs d'arbres et arbustes et autres usages. S'adresser à L. Philippe, à Quinquempois, commune d'Angleur.